


**MODALITES D'ACCUEIL DES USAGERS
DANS LE SERVICE DES ETRANGERS (HORS DEMANDEURS D'ASILE)**

Mise à jour au 16/10/2020

		Comment faire ?
Vos démarches à faire	Vous voulez un duplicata de carte de séjour ou une modification d'adresse	Vous devez utiliser la téléprocédure pour <i>demandes simples</i> , cliquer ICI . Cette téléprocédure vous permettra de transmettre en ligne votre demande et les justificatifs. Vous serez informé par mail du suivi de votre demande.
	Vous voulez demander l'échange d'un permis de conduire étranger	Vous devez utiliser la téléprocédure pour <i>échange de permis de conduire étranger</i> , cliquer ICI . Cette téléprocédure vous permettra de transmettre en ligne votre demande et les justificatifs. Vous serez informé par mail du suivi de votre demande.
	Vous voulez renouveler une carte de séjour « Etudiant » ou un VLS / VLS-TS « Etudiant »	Vous devez utiliser la téléprocédure <i>carte de séjour étudiant</i> , cliquer ICI . puis Etrangers en France Accueil – Je demande ou renouvelle un titre de séjour. Cette téléprocédure vous permettra de transmettre votre demande en ligne et recevoir votre attestation temporaire.
	Vous voulez renouveler un titre de séjour	Vous devez prendre rendez-vous par internet, cliquer ICI .
	Vous voulez demander un premier titre de séjour	Formulaire et liste de pièces à fournir, cliquer ICI . (Présentez vous Porte A - 1/4 d'heure maximum avant l'horaire de votre rendez-vous)
	Vous voulez récupérer un titre de séjour	Après réception du SMS sur votre téléphone mobile, présentez-vous Porte A tous les jours de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (sauf mercredi et vendredi après-midi). (Pièces à présenter : SMS, passeport valide, titre expiré, récépissé et timbres fiscaux).
	Voulez demander un historique de vos titres de séjour	Sans rendez-vous au pré-accueil des étrangers (Réception Porte B - tous les jours de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (sauf mercredi et vendredi après-midi).
	Vous voulez renouveler un récépissé ou une autorisation provisoire de séjour	 : Vérifier la date de fin de validité de votre récépissé (si expire entre le 16/03/20 et le 15/06/20 inclus, il bénéficie de 6 mois de prolongation automatique). Son renouvellement se fera uniquement à la fin de la validité + 6 mois.
	Vous voulez déposer un dossier de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)	Formulaire et liste de pièces à fournir pour DCEM, cliquer ICI .
	Autres formalités	Pour toute autre formalité, voir les modalités détaillées d'accueil du public, cliquer ICI .